

**FALCO ANNONCE LA PROLONGATION DE CERTAINES ÉCHÉANCES DE L'OPÉRATION
RELATIVE AU FLUX ARGENTIFÈRE**

MONTREAL, le 2 février 2026 — Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que la Société et OR Royalties Inc. (« **OR** ») ont conclu une modification à l'entente d'achat de flux argentifère datée du 27 février 2019 (l'« **entente de flux argentifère** ») relativement au projet Horne 5 de Falco. La modification reporte certaines échéances accordées à Falco pour atteindre les étapes importantes définies comme conditions préalables au financement par OR des versements restants au titre des dépôts relatifs aux flux et certaines autres échéances. Une copie de la modification a été déposée sous le profil de Falco à l'adresse www.sedarplus.ca.

À propos de Falco

Ressources Falco Ltée est une société minière canadienne qui fait progresser le projet Horne 5 dans le camp minier historique de Noranda, au Québec. Ce projet est l'un des gisements polymétalliques non exploités les plus avancés au Canada, bénéficiant d'infrastructures établies, d'une rentabilité solide et d'une équipe technique et de direction chevronnée.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard
Président, chef de la direction et administrateur
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, notamment les déclarations sur le financement des versements au titre des dépôts relatifs aux flux, peuvent être des déclarations prospectives. En règle générale, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend », « évalue », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variations de ces mots, ou des déclarations que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », le négatif de ces termes et une terminologie similaire bien que les déclarations prospectives ne contiennent pas tous ces termes et phrases. Les déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les performances, les perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, le risque que les conditions préalables au financement des versements restants aux termes de l'entente de flux argentifère ne soient pas remplies et les autres facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements se produiront, ou se produiront dans les délais annoncés. Sauf lorsque requis par la loi, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.